

Retraite : la députée Carole Grandjean en première ligne

La députée Carole Grandjean sera rapporteur du projet de loi de réforme des retraites. Le groupe La République En Marche a, en effet, choisi sept co-rapporteurs pour piloter cette réforme, dont la députée de la 1^{re} circonscription

de Meurthe-et-Moselle.

La députée sera responsable du « titre IV » du projet de loi intitulé « une organisation et une gouvernance unifiées pour responsabiliser tous les acteurs ». Ce titre intègre notamment la création de la

Caisse nationale de la retraite universelle (CNRU) qui sera administrée par un conseil paritaire composé des organisations syndicales et des organisations patronales.

« Les vertus du dialogue social »

Cette CNRU aura pour mission de piloter le système universel et son équilibre financier, d'en assurer la gestion, de garantir le droit à l'information des assurés et d'encadrer la coordination des régimes.

À l'occasion de cette nomination, Carole Grandjean a réaffirmé ses convictions dans « les vertus du dialogue social ». Elle dit « militer pour un renforcement de la place des corps intermédiaires, notamment des organisations syndicales, avec lesquelles elle travaille régulièrement ».

Carole Grandjean sera membre de la commission spéciale qui sera chargée d'examiner, début février, les deux textes de la réforme sur laquelle plancheront ensuite les députés à partir du 17 février.



Carole Grandjean au rang des co-rapporteurs du projet de loi. Photo ER/Alexandre MARCHI